



**MAIRIE de VILLETANEUSE**  
**SERVICE MUNICIPAL de la JEUNESSE**  
**de l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE et SUPERIEUR**

**JEUNES VILLETANEUSIENS de 16 à 25 ANS**  
**FAITES VIVRE VOS PROJETS**

<b>Cochez la case du projet</b>	<b>NATURE DU PROJET</b>
	<b>Projet vacances/Loisirs/Sports/ découvertes</b>
	<b>Aide à l'équipement pour les apprentis</b>
	<b>Aide pour la partie théorique du B.A.F.A (<i>uniquement pour les demandeurs ne pouvant bénéficier de l'aide de la DDJS</i>)</b>
	<b>Projet d'intérêt collectif</b>

<b>Date de dépôt du dossier</b>	<b>Reçu par</b>
<b>Date de la Commission</b>	<b>Avis de la Commission</b>

**NB : seuls les dossiers complets seront présentés à la Commission d'attribution.**



En fonction de la nature de votre projet, répondez aux questions suivantes

<b>Projet Vacances Loisirs/sports/découvertes</b>
Mode de transport utilisé :
Type d'hébergement
Alimentation
Nature du sport pratiqué

<b>Projet équipement apprentissage</b>
Nature de l'apprentissage
Nom et adresse de l'Etablissement scolaire
Durée de l'apprentissage
Inscription dans l'établissement

<b>Projet Formation BAFA (partie théorique)</b>
Nom et adresse de l'organisme de formation
Date de la session
Admission en formation

<b>Projet d'intérêt collectif</b>
Descriptif du projet

**BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES		RECETTES	
		Apport personnel	
		Autres aides sollicitées	
		Aide dela DDJS	
		Aide du Conseil Général	
		Autres aides	
		Aide demandée à la Commission	

**NB : le total des dépenses doit être égal à celui des recettes**

**Souhaitez vous faire une contrepartie qui vous permettra d'avoir le montant maximum de l'aide ?**

**Si oui**, Indiquez ci-dessous la contrepartie envisagée pour bénéficier du maximum de l'aide municipale :

.....  
.....  
.....

**Pensez vous pouvoir nous remettre des photos, films vidéo, récit de votre voyage afin que ceux-ci soient exploités par le service municipal ?**

**Si oui sous quelle forme ?**

**Conditions d'attribution de l'aide municipale**

- Etre domicilié à Villetaneuse
- Etre âgé de 16 à 25 ans

**Pièces à fournir**

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile à Villetaneuse
- Lettre adressée au Maire
- Originaux de toutes les dépenses/inscriptions scolaires/ou formation BAFA, etc...

**Information importante**

- 1 seule aide est attribuée par année civile
- Une commission fixe le montant de l'aide dans la limite du budget alloué
- Pour les mineures voyageant en groupe, une autorisation écrite des parents est exigée, l'aide sera versée au(x) parent(s) sur présentation d'un relevé d'identité bancaire
- L'annulation du projet entraîne le remboursement de l'aide versée.